



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois

Procès-verbal
Séance du Conseil de territoire
11 juillet 2016

ETAT DE PRESENCE

NOMS	PRENOMS	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
ADENOT	Dominique	X		
ADOMO	Caroline	X		
AMAR	Sophie	X		
AVOIGNON ZONON	Clémence	X		
BARNOYER	Thierry	X		
BEAUDOUIN	Patrick		X	
BEGAT	Jean-Philippe	X (à partir du point n°2)		X (point n°1)
BENISTI	Jacques Alain	X		
BENSOUSSAN	Éric		X	
BERRIOS	Sylvain	X		
CADEDDU	Jean-Luc	X		
CAILLEREZ	Adrien	X (à partir du point n°15)	X (Du point n°1 à 14)	
CAMBON	Christian		X	
CANALES	Chantal	X		
CAPITANIO	Olivier	X		
CAPORAL	Chrisis	X		
CARPENTIER	Agnès	X (Du point n°1 à 17)	X (à partir du point n°18)	
CARREZ	Gilles		X	
CARTIGNY	Pierre	X		
CERCLEY	Nicole		X	
CHABOT	Sabine	X		
CHAMBRE MARTIN	Brigitte	X		
CHARBONNEL	Michèle	X		
CHARDIN	Sylvie	X		
CHAULIEU	Stéphane	X (à partir du point n°5)		X (Du point n°1 à 4)
CHEWARD	Catherine	X		
CIPRIANO	Philippe		X	
CLODONG	Nicolas	X		
COCQ	François	X		
COUSIN	Thierry	X		
CROCHETON	Florence	X		
DALLEAU	Isabelle	X		
DEGRASSAT	Alain		X	
DELECROIX	Pierre-Michel	X		
DOSNE	Olivier	X		
DRAI	Carole		X	
DROUVILLE	Sylvain	X		
DUVAUDIER	Michel	X		
FACCHINI	Monique	X		

FAUTRE	Christian		X	
FENASSE	Delphine	X		
GAILHAC	Benoît		X	
GAILLARD	René		X	
GAUTRAIS	Jean-Philippe	X		
GAUVAIN	Brigitte	X		
GICQUEL	Hervé	X		
GRESSIER	Jean-Jacques		X	
GUIGNARD	Jean-Jacques	X		
HERBERT	Delphine	X		
HERBILLON	Michel		X	
HOUDOT	Florence		X	
JEANNE	Laurent	X		
KARACA	Sengul	X		
KENNEDY	Marie	X		
LACHELACHE	Nassim	X (à partir du point n°15)		X (Du point n°1 à 14)
LAFON	Laurent	X		
LAMBERT	Gérard	X		
LE BIDEAU	Dominique	X		
LE GUILLOU	Patrick		X	
LEBEAU	Pierre		X	
LIBERT-ALBANEL	Charlotte	X		
LOUVIGNÉ	Robin	X		
MAFFRE-SABATIER	Anne-Marie		X	
MARTIN	Jacques J.P.	X		
MARTINEAU	Pascale	X		
MEDINA	Marc		X	
LOUDINET	Michel	X		
PANNETIER	Gilles	X		
PARRAIN	Mary France	X		
PASTERNAK	Jean-Jacques	X		
PAVIE	Alain	X (à partir du point n°15)	X (Du point n°1 à 14)	
PETTENI	Henri	X		
PINEL	Vincent	X		
PIO	Régis	X (A partir du point n°7)		X (Du point n°1 à 5)
PRIMEVERT	Catherine	X		
RASETTI	Christine		X	
RISPAL	Yoann	X (à partir du point n°4)		X (Du point n°1 à 3)
ROESCH	Germain		X	
ROYER	Christel	X		
RYNINE	Christine		X	
SEMO	Igor	X		
SPIILBAUER	Jean-Pierre	X		

TOLLARD	Virginie	X		
TRICOCHÉ	Annie		X	
TRICOT-DEVERT	Sylvie	X		
TRIMBACH	Pascale	X		
VISCARDI	Jacqueline	X		
VOGUET	Jean-François	X		
ZELIOLI	Valérie		X	

ORDRE DU JOUR

Appel et quorum	7
Désignation du secrétaire de séance	7
Installation d'un nouveau conseiller de territoire	7
Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016	7
Informations aux conseillers	8
Administration générale.....	8
1 - Élection du 12e Vice-Président suite à la démission de Monsieur CAMBON.....	8
2 - Remplacement de Monsieur GRESSIER à la commission n° 1 : urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat	9
3 - Principe de transfert à partir du 01/01/17 de certaines compétences optionnelles et facultatives de l'ex-CAVM vers Le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne	10
4 - Approbation des nouveaux statuts de la « Mission locale des bords de Marne » et désignation des représentants du conseil de territoire pour siéger au sein de l'association	10
Ressources humaines.....	11
5 - Création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale (RIFSEEP)	11
6 - Création du régime indemnitaire de la filière technique – Indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) et des critères d'attribution. Création de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et des critères d'attribution. Création du régime de l'indemnité spécifique de service (ISS) et des critères d'attribution. Création de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) pour les ingénieurs en chef, les ingénieurs en chef hors classe et les ingénieurs généraux	11
7 - Approbation du règlement intérieur du personnel du Territoire ParisEstMarne&Bois	12
Information au Conseil de territoire sur la mise en place de la procédure de décharge de fonctions sur emploi fonctionnel	12
8 - Modification du tableau des effectifs de l'Établissement public territorial ParisMarneEst&Bois.....	12
Environnement – Développement durable	13
9 - Avenant n° 3 de prolongation d'un an du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Villiers-sur-Marne – Approbation et autorisation de signature de l'avenant par le président ou son conseiller délégué	13
10 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement de la commune de Villiers-sur-Marne – Exercice 2015	13
12 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement de la commune de Charenton-le-Pont – Exercice 2015.....	13
11 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement des communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne – Exercice 2015.....	13
13 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement de la commune de Bry-sur-Marne – Exercice 2015	14
14 - Approbation de l'avenant n° 5 et autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué – Marché n° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville-le-Pont	14
Urbanisme - Aménagement	14
15 - Approbation du bilan de la concertation du projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne	14
16 - Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne avant enquête publique	17
17 - Bilan de concertation et arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Bry-sur-Marne avant enquête publique	18

18 - Approbation du Plan local d'urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne.....	18
19 - Approbation de la modification du Plan local d'urbanisme de Nogent-sur-Marne	19
20 - Approbation de la poursuite de l'instruction de la révision du règlement local de publicité de Bry-sur-Marne par le territoire ParisEstMarne&Bois	19
21 - Pré-contrat d'intérêt national (CIN) sur le secteur de « Bercy Charenton » - Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué	19
22 - Résiliation de la convention de constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation du marché de conception et réalisation des Halles de Nogent-sur-Marne, de l'aménagement urbain attenant et des parkings souterrains – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué.....	21
23 - Avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne par déclaration d'utilité publique – Zone d'aménagement concerté Marne Europe	21
24 - Principe de subsidiarité et de respect du choix des communes dans la mise en œuvre de la compétence urbanisme au sein du territoire ParisEstMarne&Bois	22
Développement économique.....	23
25 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire des marchés alimentaires de Nogent-sur-Marne pour l'année 2015	23
26 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire du marché alimentaire du Perreux-sur-Marne pour l'année 2015	23
27 - Vœu du conseil du Territoire pour une politique concertée de lutte contre la pollution à l'échelle de la Métropole du Grand Paris sur deux axes : refonte du projet d'aménagement	23
Questions diverses	29

Conseil de territoire
Établissement public territorial
ParisEstMarne&Bois
Séance du 11 juillet 2016

La séance, présidée par Monsieur J.P. Martin, est ouverte à 18 heures 18

M. LE PRÉSIDENT

Nous allons commencer notre séance. Nous allons faire l'appel puisque la tradition est bien installée.

Appel et quorum

L'appel est effectué. Le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons le quorum et, par conséquent, nous pouvons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Igor SEMO.

Installation d'un nouveau conseiller de territoire

M. LE PRÉSIDENT

Avant de commencer la séance, nous allons installer dans ses fonctions un nouveau conseiller, Thierry COUSIN, comme conseiller du territoire en remplacement de Madame de FONTAINE CURTAZ.

Applaudissements

Je passe la parole à mon collègue Monsieur BERRIOS pour nous le présenter.

M. BERRIOS

Monsieur Thierry COUSIN, qui siège au Conseil municipal de Saint-Maur, s'intéresse aux affaires de commerce et d'artisanat. Il siège en remplacement de Madame CURTAZ qui a souhaité quitter son mandat pour des raisons personnelles. La liste conduite par Nicolas CLODONG au Conseil municipal de la ville de Saint-Maur-des-Fossés a souhaité que ce soit Monsieur COUSIN qui succède à Madame CURTAZ, bienvenue !

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016

M. LE PRÉSIDENT

Nous devons ensuite approuver le procès-verbal de la séance du 6 juin 2016. Y a-t-il des remarques, des commentaires, des demandes de modification ?

Je passe au vote. Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je remercie ceux qui sont à l'écriture, particulièrement la sténotypiste sur votre droite qui prend en note l'ensemble de nos débats.

M. COCQ

J'aurai des questions diverses, Monsieur le Président, j'imagine que l'on pourra les poser en fin de séance.

M. LE PRÉSIDENT

Sur quel sujet ?

M. COCQ

Questions diverses.

M. LE PRÉSIDENT

Oui, en fin de séance.

Informations aux conseillers

M. LE PRÉSIDENT

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, je souhaite vous informer de quelques ajustements concernant les délégations de compétences aux Vice-Présidents.

L'eau et l'assainissement sont transférés du douzième Vice-Président (ville de Saint-Maurice), au dixième Vice-Président M. GRESSIER (Joinville-le-Pont), et cela en accord avec Christian CAMBON et Igor SEMO et suite à la demande que m'avait formulée Jean-Jacques GRESSIER.

Le douzième Vice-Président qui sera élu au sein de notre conseil à la suite de la démission de Christian CAMBON, aura comme délégation l'administration générale, y compris le numérique, mais il faut y voir aussi DRH, la communication interne du territoire. Nous allons en effet commencé à travailler ce sujet-là. Cela vous permettra d'avoir la connaissance du fonctionnement du territoire, des événements, des détails d'un certain nombre de choses. Il est certain que nous avons à créer un lien entre nous en dehors de ces séances qui sont espacées et qui nous permettent de nous rencontrer.

Le cinquième Vice-Président Laurent LAFON (Vincennes), a comme délégation complémentaire les relations avec le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Telles sont les précisions que je voulais porter à votre connaissance.

Administration générale

1 - Élection du 12e Vice-Président suite à la démission de Monsieur CAMBON

M. LE PRÉSIDENT

Suite à la démission de Christian CAMBON, qui vous salue et qui est retenu ce soir, le candidat proposé par Christian CAMBON est un de nos collègues conseiller territorial Igor SEMO qui est ici présent et à qui je vais passer la parole.

M. SEMO

Bonsoir à tous. D'abord, je tiens à excuser Christian CAMBON qui est retenu au Sénat pour la réception du Président de l'Afrique du Sud.

Christian CAMBON m'a demandé de lui succéder en tant que Vice-Président. Je suis élu à ses côtés depuis 1989 et suis en charge des finances, des ressources humaines, et de l'audit. Je tiens à l'en remercier, je souhaite que ce soit consigné, pour sa confiance qui ne s'est jamais démentie depuis 1989.

Je tiens également à dire que je ne pouvais pas accepter de reprendre les mêmes attributions, à savoir l'eau et l'assainissement, et vous allez très vite comprendre pourquoi. Je m'en suis déjà expliqué devant le bureau, mais je tiens à le dire publiquement pour que ce soit transparent. Il se trouve qu'à titre professionnel, je travaille dans une entreprise qui est assez connue dans ce secteur, la Lyonnaise des Eaux, au sein du groupe Suez, et je ne me voyais pas prendre des responsabilités concernant les relations entre le territoire et des entreprises de ce secteur.

J'ai donc proposé de prendre d'autres attributions. Je remercie Monsieur GRESSIER d'avoir accepté de reprendre l'eau et l'assainissement. J'ai souhaité prendre des compétences qui étaient un petit peu orphelines, qui étaient assurées par le Président lui-même et je travaillerai avec toi, Jacques, si tu le veux bien.

L'administration générale comprend les ressources humaines, je souhaite que ce soit bien mentionné. C'est un enjeu très important. Je ne vais pas le développer aujourd'hui, j'aurai l'occasion d'y revenir sans doute dans nos prochains conseils, mais il est clair que pour les agents du territoire comme pour tous les agents des villes, que le premier aspect, la première motivation, c'est d'avoir du sens dans son travail. Il est important, c'est notre responsabilité collective, de faire un récit du territoire, d'avoir une vision, un projet de territoire et de donner du sens, et j'y accorderai beaucoup d'importance.

J'ai également proposé de m'occuper du numérique. J'ai beaucoup de difficultés à utiliser les outils que l'on nous propose, je ne suis pas le seul, ce sera un moyen d'apprentissage, mais j'espère surtout vous rendre service et puis, cher Président, tu as tenu à ajouter comme responsabilité la communication et la promotion du territoire. Je serai à votre service en étant le plus utile possible. Merci de votre attention.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT

Je vais passer au vote. Y a-t-il des abstentions sur cette désignation ? (2)

Y a-t-il des votes contre ? Aucun. Je vous remercie. Bienvenue, Igor, et si tu veux prendre la place qui revenait à Christian dans le bureau, je te remercie.

2 - Remplacement de Monsieur GRESSIER à la commission n° 1 : urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat

M. LE PRÉSIDENT

Monsieur GRESSIER, compte tenu des modifications que l'on vient d'évoquer, a laissé sa place au sein de la commission n° 1 et, comme Madame CROCHETON, conseillère du territoire à Saint-Mandé, est candidate pour remplacer Monsieur GRESSIER, je voulais simplement vous demander si vous aviez des remarques particulières sur cette entrée officielle.

Adopté à l'unanimité.

3 - Principe de transfert à partir du 01/01/17 de certaines compétences optionnelles et facultatives de l'ex-CAVM vers Le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne

M. LE PRÉSIDENT

J'ai souhaité vous présenter un rapport de principe concernant le transfert à partir du 1^{er} janvier 2017 de certaines compétences optionnelles et facultatives de l'ex-communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne vers les deux villes la constituant, Le Perreux et Nogent.

Dans le rapport, nous vous rappelons le processus et annonçons le principe de restitution de compétences. Pour y arriver, il y a toute une série d'analyses à faire pour que, progressivement, nous puissions rebasculer dans nos communes, d'une part les cimetières, le détail, vous l'avez dans le rapport, les marchés alimentaires, nous en avons deux à Nogent-sur-Marne et un au Perreux, la sécurité incendie, et les associations qui n'auraient pas d'intérêt territorial. Nous allons donc commencer les travaux pour le retour dans nos communes de ces compétences.

Y a-t-il des questions ? Des commentaires ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

4 - Approbation des nouveaux statuts de la « Mission locale des bords de Marne » et désignation des représentants du conseil de territoire pour siéger au sein de l'association

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes actuellement dans ce processus que beaucoup d'entre vous connaissent, qui est celui de l'approbation de nouveaux statuts de la Mission locale pour s'adapter aux nouvelles règles locales. Dominique ADENOT en sait quelque chose puisque c'est à Champigny qu'une antenne est implantée, sachant que cette Mission locale des bords de Marne a ses locaux sur Le Perreux.

Pour mémoire, les représentants jusqu'à présent étaient Pascale MARTINEAU, conseillère du territoire de Nogent-sur-Marne, et Alain DEGRASSAT, conseiller du territoire du Nogent-sur-Marne. Il est proposé de désigner comme représentants au sein de la mission locale les mêmes élus, sauf s'il y a d'autres candidatures.

Y a-t-il des commentaires, différentes remarques ? Pas d'abstentions, pas de votes contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

5 - Création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale (RIFSEEP)

M. LE PRÉSIDENT

Ce rapport concerne la création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale. Ce régime indemnitaire qui relève de la loi du 11 janvier 1984 a évolué et ces modifications devront être au plus tard intégrées le 1^{er} janvier 2017.

À l'heure actuelle, seuls les cadres d'emploi administrateur, d'attachés, de secrétaires de mairie, de conseillers socio-éducatifs, de rédacteurs, d'éducateurs des APS, d'animateurs, d'assistants socio-éducatifs, de techniciens, d'agents administratifs, d'agents sociaux, d'ATSEM, d'opérateurs et d'adjoints d'animation sont concernés. L'ancien régime indemnitaire sera maintenu pour les autres cadres d'emploi restants pour le moment non concernés par ce dispositif. Chaque agent concerné se verra notifier un arrêté établi par le Président.

Il est composé de deux primes que vous avez sous les yeux. Il y a une indemnité de fonctions, de sujétions, l'IFSE, et un complément indemnitaire annuel, le CIA, dans les dispositions que vous avez sous les yeux pour les trois catégories. Les attributions individuelles de ce complément seront comprises entre 0 et 100 % du montant maximum. Son versement interviendra le cas échéant une à deux fois par an. Il est question ce soir d'approuver le principe du nouveau régime indemnitaire, ce que j'ai fait il n'y a pas longtemps au plan municipal, tenant en compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des personnels.

Il n'y a pas de question particulière sur ce sujet ? Je vous remercie. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci.

6 - Création du régime indemnitaire de la filière technique – Indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) et des critères d'attribution. Création de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et des critères d'attribution. Création du régime de l'indemnité spécifique de service (ISS) et des critères d'attribution. Création de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) pour les ingénieurs en chef, les ingénieurs en chef hors classe et les ingénieurs généraux

M. LE PRÉSIDENT

C'est le complément du précédent point avec l'éclatement par grade que vous avez sous les yeux. Les variations des montants annuels de référence seront revalorisées automatiquement en cas de modification réglementaire. Les coefficients multiplicateurs, les critères d'attribution, vous les avez sous les yeux. Ce régime est susceptible d'être révisé suite aux évaluations annuelles.

Vous avez dans le rapport les délibérations des articles 2, 3, 3-2 et 4 qui détaillent l'ensemble du dispositif sachant que c'est un dispositif général que nous officialisons, et non pas une opération de remise à plat de l'ensemble des dispositifs existants, sachant que tout le monde n'est pas concerné au sein du territoire. Ce sont deux délibérations qui ne font que prendre en compte la création et la modification de ces régimes indemnitaires, la partie administrative et la partie technique.

Y a-t-il des questions particulières ? Non ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Je vous remercie.

7 - Approbation du règlement intérieur du personnel du Territoire ParisEstMarne&Bois

M. LE PRÉSIDENT

Vous avez dans le document qui est ici une proposition de règlement intérieur pour le personnel du territoire. Nous l'avons passé en commission, au bureau. Je crois que l'on en a corrigé certains articles, mais ce règlement intérieur du personnel, il nous le fallait pour fonctionner correctement. Je pense à tout ce qui relève des absences, des repas, des congés annuels, etc. Et il fallait nous en doter. Il est proposé ici.

Je voulais vous demander si vous aviez des modifications complémentaires parce que l'on en a déjà modifié plusieurs fois à la suite d'allers-retours entre nous. Il n'y a pas d'abstention, de vote contre ce règlement ? Je vous remercie.

Information au Conseil de territoire sur la mise en place de la procédure de décharge de fonctions sur emploi fonctionnel

M. LE PRÉSIDENT

Je tenais à vous informer ce soir de la décision que j'ai mise en œuvre à la suite d'échanges que nous avons eus au sein du bureau. Je vous annonce officiellement la mise en place de la procédure de décharge de fonctions du directeur général du territoire lequel, dans le cadre de la loi NOTRe, était le directeur général de l'ancienne Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne maintenu en fonctions, à titre transitoire durant 6 mois au niveau de l'EPT T10. Cette procédure fait suite à la délibération du conseil de territoire du 3 mai dernier créant l'emploi fonctionnel de DGS et à la procédure de recrutement organisée avec le CIG de la petite couronne dans le cadre d'une convention de prestation de service pour une mission de conseil en recrutement.

La procédure est lancée et nous vous tiendrons informés de la suite de ce processus.

8 - Modification du tableau des effectifs de l'Établissement public territorial ParisMarneEst&Bois

M. LE PRÉSIDENT

Il faut, dans la filière administrative, créer le grade d'administrateur territorial puisque nous sommes dans un processus de recrutement d'un administrateur. Et nous avons besoin d'un poste d'attaché pour la direction des finances. Il était proposé la création de deux postes d'attaché. Suite à un échange que nous avons eu la semaine dernière au bureau, nous avons considéré qu'un seul poste suffisait. Si, par exemple, dans le recrutement en cours, nous avons besoin d'un poste au grade d'attaché principal, on en décidera ensuite. Pour l'instant, on en est resté au poste d'attaché, suite au départ du responsable des finances de notre territoire.

Y a-t-il des commentaires, des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Merci.

Environnement – Développement durable

9 - Avenant n° 3 de prolongation d'un an du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Villiers-sur-Marne – Approbation et autorisation de signature de l'avenant par le président ou son conseiller délégué

M. LE PRÉSIDENT

Normalement, c'est Christian CAMBON qui devait rapporter. En son absence, c'est au Président que revient cette tâche.

Nous avons reçu de la part de plusieurs communes des propositions de rapports dans la mesure où nous avons soit des rapports annuels, soit des prolongations de contrats de délégation de service public. Dans le cas qui nous préoccupe, c'est un avenant n° 3 de prolongation d'un an du contrat de délégation public de l'assainissement de Villiers-sur-Marne, approbation et autorisation de signature de l'avenant par le Président.

En fait, cette prolongation est souhaitée pour entrer dans une gestion provisoire et, par conséquent, nous appliquons le dispositif du contrat de concession de l'EPT et cela en concertation avec la ville de Villiers-sur-Marne.

Y a-t-il des remarques, des commentaires, des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Aucun. Je vous remercie.

10 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement de la commune de Villiers-sur-Marne – Exercice 2015

M. BENISTI

Il s'agit de faire en sorte de signer le troisième avenant du contrat de délégation de service public d'assainissement de la ville de Villiers-sur-Marne pour une prolongation d'un an.

M. LE PRÉSIDENT

Tu es au rapport n° 10 qui en fait suppose un dont acte sur le rapport annuel. Ce sont les rapports que nous présentions devant nos Conseils municipaux. Dont acte, merci.

12 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement de la commune de Charenton-le-Pont – Exercice 2015

M. LE PRÉSIDENT

Concernant le rapport n° 12 sur la DSP assainissement de la ville de Charenton-le-Pont. Dont acte concernant le rapport n° 12.

11 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement des communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne – Exercice 2015

M. LE PRÉSIDENT

Je reviens au 11 que j'ai sauté concernant le service public d'assainissement du Perreux et de Nogent-sur-Marne. Pas de question ? Dont acte, je vous remercie.

13 - Présentation du rapport annuel de délégation de service public d'assainissement de la commune de Bry-sur-Marne – Exercice 2015

M. LE PRÉSIDENT

Nous avons le même rapport concernant Bry sur le service public d'assainissement. Dont acte, je vous remercie.

14 - Approbation de l'avenant n° 5 et autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué – Marché n° 13F14 de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement de la commune de Joinville-le-Pont

M. LE PRÉSIDENT

Et puis, nous continuons avec un avenant n° 5. Monsieur GRESSIER n'étant pas là, je le rapporte. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci.

Urbanisme - Aménagement

M. LE PRÉSIDENT

Là, nous entrons dans une phase à peu près équivalente, mais un peu plus longue qui concerne l'urbanisme. Sachez que nous vous avons mis sur table un complément d'information que nous a transmis le maire de Bry-sur-Marne concernant la révision du PLU de Bry-sur-Marne. Alors, premier rapport, Monsieur ADENOT rapporteur concernant le PLU de la commune de Champigny-sur-Marne.

15 - Approbation du bilan de la concertation du projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne

M. ADENOT

Monsieur le Président, je voudrais en préambule rappeler que nous avons adopté ensemble une stratégie concernant les PLU, qui est celle de permettre à chaque commune d'aller jusqu'au bout de sa démarche. Et notre conception, entre communes de ce territoire, c'est de respecter, sur ces questions essentielles pour l'identité des communes, les orientations de chacune d'entre elles.

Il est, bien sûr, puisque c'est la nouvelle législation qui est à appliquer, proposé au Conseil du territoire de bien vouloir approuver le bilan de la concertation annexée à la délibération, qui a été menée sur le PLU de Champigny, sur ce plan local d'urbanisme, en révision.

Nous avons dans le texte l'ensemble des réunions publiques, on en est à la phase d'approbation à l'échelle du territoire pour pouvoir lancer ensuite l'enquête publique qui sera sous la signature, peut-être que l'on pourra avoir deux signatures, du Président du territoire.

M. LE PRÉSIDENT

Légalement, il ne peut y avoir qu'une seule signature, celle du Président ou du Vice-président en charge de ce secteur, mais je proposerai bien entendu la contre signature du Maire de la commune concernée.

M. ADENOT

Évidemment, tout cela va repasser devant le débat et la critique des Campinois. Je ne vais pas vous refaire le débat du PLU de notre ville, ce serait beaucoup trop lourd et pas conforme à l'esprit que je viens d'évoquer.

Le premier axe de cette révision, c'est la nécessité d'intégrer le Grand Paris Express avec l'arrivée de deux gares sur notre ville, avec des installations lourdes comme le site de maintenance et de réparation des trains, la nécessité de s'inscrire dans un contexte de l'Est parisien et de notre territoire qui permettrait de développer très sérieusement l'activité économique et l'emploi, avec un cas de figure spécifique puisque l'État est propriétaire sur les communes de Champigny, Chennevières, etc., de terrains assez importants qui étaient prévus pour une autoroute, dans notre jargon, c'est l'ex-VDO (la voie de déserte orientale). L'État a heureusement abandonné ce projet, mais nous nous trouvons avec une possibilité réelle de rééquilibrer l'activité économique. En ce qui concerne le PLU de Champigny, il est question sur ces territoires importants d'obtenir que 75 % des surfaces soient consacrées au développement de l'activité et 25 % au logement. Donc, un choix prioritairement de l'emploi.

Le deuxième aspect, c'est que nous sommes une Ville qui a la chance d'avoir un grand patrimoine de zones pavillonnaires et notre révision de PLU permet de conserver, sur un statut strictement pavillonnaire, 65 % des surfaces de la commune.

Le troisième point concerne l'animation de notre centre-ville qui n'est pas à la hauteur d'une ville de 75 000 habitants. Nous avons besoin de favoriser une animation urbaine, mais aussi une certaine intensité de ce centre-ville qui est encore porteur de friches assez nombreuses et qui est compliqué à gérer, parce qu'il fait l'objet de nombreuses coupures urbaines. On le voit avec des talus en plein centre-ville.

Voilà les grands axes qui ont été débattus avec une volonté de répondre d'abord à une progression de l'activité économique sur l'Est parisien, qui est conforme au Contrat de développement territorial que nous avons signé avec l'État aux côtés des communes de Bry et de Villiers.

Nous avons un sujet supplémentaire pour lequel je vous demande de bien vouloir me permettre de lancer l'enquête publique. L'État, depuis que nous avons lancé cette révision, vient de réintroduire un nouveau partenaire dans le débat, à savoir l'intervention directe d'Epamarne sur Champigny, au nom de l'État. On sera amené au mois de septembre à débattre et à délibérer d'un contrat d'intérêt national ou, le cas échéant, si nous ne nous y retrouvons pas de façon sérieuse, nous serions sujets à une opération d'intérêt national. Je rappelle la législation dans ces cas-là : l'État passe outre tous les débats locaux et prend directement les manettes de A à Z dans l'aménagement d'un territoire.

Le Premier ministre avait parlé d'une quinzaine d'opérations d'intérêt national. Le préfet d'Ile de France, Monsieur CARENCO, m'a confirmé la semaine dernière que nous ferions l'objet d'une telle négociation. Pour le moment, ce qu'ils m'ont dit, et j'espère que l'on restera dans ce cadre, c'est que la proposition qui serait faite pour les trois communes que j'ai citées pour le territoire, s'inscrirait dans le même esprit que le Contrat de développement territorial. Mais je n'ai pas le texte officiel pour le moment.

Donc, je vous propose de nous permettre ce soir, en approuvant le bilan de la concertation telle qu'il a été annexé à la délibération, de pouvoir lancer dans les délais l'enquête publique. Vous

comprenez bien que l'avis des Campinoises et des Campinois est important dans une période où l'État veut s'occuper de nous. Voilà une raison supplémentaire d'aller au bout du processus de notre PLU.

M. LE PRÉSIDENT

Ce matin, j'étais à une réunion où j'ai croisé le préfet de région à qui j'ai glissé un mot sur le sujet. Il m'a dit, « vous n'avez pas besoin, Monsieur le Maire, de documents officiels, ma parole suffit ». Sachez qu'un préfet, qu'il soit de région ou de département, peut changer à tout moment et un document écrit est ce que nous attendons vraiment sur ce sujet.

M. JEANNE

Pour ces deux délibérations, avec mes collègues Sophie AMAR et Michel DUVAUDIER, nous nous abstenons sur la concertation et nous voterons contre le projet tel qu'il est présenté ce soir, dans la cohérence de ce que nous avons déjà évoqué sur ce sujet, mais aussi dans la cohérence de ce que sont nos positions d'une façon générale, à droite et au centre. Nous ne souhaitons pas renforcer une politique visant à faire plus de logements sociaux dans une commune où l'on en a déjà 40 %. On est la ville la plus fortement dotée du territoire et le PLU, avec son pendant qui est le PLH, ira renforcer cette concentration.

Autre point qui est important, on a pu le voir au cours du dernier séminaire que vous avez organisé, Monsieur le Président, et je vous en remercie car il nous a permis de partager un certain nombre d'informations sur les différentes villes de notre territoire. Champigny est certes la ville la plus grande du territoire, mais aussi celle qui est la moins dotée d'emplois avec 0,51 emploi par actif, et celle qui a le moins de population de cadres alors que pour autant, nous avons le principal centre de recherche d'une des entreprises du CAC40.

Les choix qui sont faits à travers ce PLU, dont Dominique ADENOT présente une partie des informations, ne dit pas la totalité... C'est pour cela que chacun, en conscience, en fonction du vote qu'il aura à faire ce soir et des différents points qui seront abordés sur ce sujet, devra avoir la totalité des informations. À savoir que nous avons une vingtaine d'hectares qui sont disponibles, à travers la VDO, que le choix qui est porté de faire majoritairement de l'emploi, je peux y souscrire. Pour autant, la VDO sera raccrochée à une des deux gares, la gare des Trois Communes. Il y a une autre gare qui est importante, qui est celle du centre avec des possibilités importantes, on a une quarantaine d'hectares, ce qui est relativement rare dans l'Est parisien et la Petite Couronne, et cette gare va être le croisement entre la ligne rouge et la ligne orange, donc une perspective extraordinaire, comme a très bien su l'exploiter Fontenay-sous-Bois et que nous n'exploiterons pas puisque nous avons sur ce secteur des possibilités importantes. Or, aujourd'hui, nous sommes contraints à ne faire que du logement et pas d'emploi alors que, et vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président du territoire, il y a aujourd'hui des opportunités qui sont recherchées par les entreprises pour faire du développement en tissu diffus, selon l'expression consacrée. On a cette chance, avec un centre-ville qui pourrait se redynamiser à Champigny, avec une liaison sur les bords de Marne. Il faut aller vers cette orientation-là, mais on ne le fera pas avec le PLU tel qu'il est voulu ce soir.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. On ne peut pas se concentrer que sur la VDO, il y a d'autres opportunités, notre ville doit les saisir pour se réorienter, notamment on a cette chance d'avoir Air Liquide. C'est un point absolument essentiel, d'autant plus que les informations qui ont été communiquées, à savoir 65 % de surfaces qui sont réservées pour le tissu pavillonnaire, c'est une information qui est totalement fautive par rapport à ce qui nous a été présenté samedi, puisque l'on disait qu'à Champigny, c'était 52 %.

Dernier point, sur le territoire il y a une implantation assez extraordinaire pour remettre Champigny au niveau. Aujourd'hui, on ne se saisit pas de cette possibilité pour le faire sous cette

forme. On ne peut que le regretter. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il ne pourra pas y avoir de groupes politiques dans cette assemblée puisque si l'on était sur un vote politique, ce texte ne pourrait pas passer.

On a aujourd'hui le territoire qui ne se saisit pas suffisamment, à notre avis, d'une opportunité de redynamiser la première ville du territoire, une ville fortement pénalisée en termes d'emploi pour l'avenir, y compris de notre territoire au sens le plus large possible.

M. LE PRÉSIDENT

On a noté vos remarques. Mon cher collègue, sachez quand même deux choses. Je ne discuterai pas du fond de votre intervention. La seule chose que je voulais rappeler, c'est que ce type de débat, aujourd'hui, dans la configuration dans laquelle nous sommes, nous l'avons décidé tous ensemble, doit avoir lieu au sein des Conseils municipaux.

Dans un premier temps, et afin de ne pas perturber les projets municipaux dans le cadre des PLU municipaux, nous avons décidé de laisser cette compétence suite à des conventions que nous avons signées il y a maintenant pas mal de mois dans les communes. Ici, nous relevons des conclusions et nous décidons de suivre les communes. Mais cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas intervenir et faire valoir vos arguments.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que quasiment la totalité des rapports qui vous sont présentés en urbanisme et aménagement sont passés devant la commission et qui a pu se prononcer. Me sont revenus des avis conformes de cette commission.

Le dernier point, c'est qu'il faut faire attention à la globalisation en matière de chiffres. Dominique ADENOT, samedi, nous disait que l'accord avait été de dire que 75 % devaient être affectés à de l'activité, le reste devant être affecté à de l'habitat. Il faut savoir que dans le bas de Champigny, aux alentours de la gare du Centre, nous avons le cimetière et nous avons déjà une ville qui est bien finie, urbanisée, alors que des potentialités existent sur le haut, dans le secteur du Contrat de développement territorial. C'est pour cela que de grands efforts ont été faits pour obtenir de la part de l'État autre chose que la frénésie de constructions de logements, qu'ils soient sociaux ou pas.

Par ailleurs, dans le bas de Champigny, il est très difficile d'y implanter des bureaux. Ce serait plutôt de l'activité qu'il faudrait trouver, mais de petites activités, vu les disponibilités en matière de terrain. Tout cela n'est pas très simple, mais je vous suggère de bien vouloir vous reporter sur vos débats au niveau municipal. Nous sommes là pour entériner des projets municipaux puisque nous avons dit depuis le départ que le territoire n'interviendrait dans les projets municipaux qu'à condition que la majorité des Conseils municipaux le demandent. Pour l'instant, cela n'a été le cas dans aucune des communes de notre territoire.

Nous allons voter pour le rapport n° 15. Qui s'abstient ? (5). Qui vote contre ? Personne.

16 - Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne avant enquête publique

M. LE PRÉSIDENT

Abstentions ? (2) Votes contre ? (3) Merci.

17 - Bilan de concertation et arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Bry-sur-Marne avant enquête publique

M. LE PRÉSIDENT

Nous enchaînons avec Monsieur SPILBAUER qui va nous présenter le PLU de Bry en tenant compte du document que nous avons ajouté lors de cette séance concernant le bilan de la concertation.

M. SPILBAUER

Merci, Monsieur le Président. En deux mots, le bilan de la concertation vous a été fourni dans son détail et, en ce qui concerne la révision du Plan local d'urbanisme de Bry-sur-Marne, nous en sommes au même point que la ville de Champigny, c'est-à-dire avec une enquête publique à venir en octobre/novembre 2016 pour avoir l'avis du préfet ensuite. La révision du PLU s'inscrit dans le cadre de ce qui a été signé avec l'État lors du Contrat de développement territorial, à savoir quatre axes principaux : le développement économique, avec notamment la prise en compte du maintien sur notre territoire des studios de cinéma et de l'Institut national de l'audiovisuel, ce qui est une bonne nouvelle, l'évolution des transports et déplacements, la proposition de garder et de diversifier l'habitat et, bien sûr, de préserver la ville de Bry dans son cadre de vie, son environnement et son développement durable.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Je vais peut-être demander à Christelle ROYER de dire un mot concernant l'approbation du PLU de la commune du Perreux.

18 - Approbation du Plan local d'urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne

M^{me} ROYER

Quelques mots rapides. Vous avez le détail du rapport. Nous en sommes à la toute fin de la procédure puisque, là, c'est l'approbation du PLU. C'est un gros travail que toutes les villes connaissent bien. Cela fait deux ans et demi que nous nous en occupons. Je dirais que sur les grandes orientations, nous avons cherché à trouver un équilibre entre le côté pavillonnaire et le côté verdoyant que les Perreuxiens ont largement mis en avant lors de toutes les concertations que nous avons eues, et l'évolution nécessaire de nos villes tant en termes d'habitat qu'en termes de développement économique et en étant tout à fait en adéquation avec les instances supracommunales.

Nous avons défini quatre OAP principales avec possibilité de construction et de développement de commerces en ciblant essentiellement les entrées de ville, notamment le rond-point du général Leclerc qui est à proximité de Fontenay et de la grande future gare qui va abriter la ligne 15, le T1 et le métro 1, qui va vraiment être un point très important. Également, possibilité de constructibilité accrue au niveau des grands axes, sur le boulevard Alsace-Lorraine, sur l'entrée de ville côté Neuilly-Plaisance, la place Belvaux où il y aura le passage de la ligne E, qui existe actuellement, et qui sera aussi un passage de la ligne 15.

Nous avons eu une approbation de notre PLU en Conseil municipal au mois d'octobre, qui a été votée à l'unanimité. Suite à cela, nous avons collecté les remarques des personnes publiques

associées, puis l'enquête publique s'est déroulée. Il y a eu cinq rendez-vous qui ont été pris par le commissaire enquêteur qui, au terme de cette enquête publique, a émis un avis favorable, et nous avons pu intégrer dans le PLU quelques remarques des personnes publiques associées et quelques remarques issues de l'enquête publique.

Nous arrivons à la fin de la procédure. Nous avons passé au dernier Conseil municipal du 30 juin un avis sur ce PLU, qui a été approuvé à l'unanimité et j'espère que vous allez être convaincus de notre PLU et le voter à l'unanimité, je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Tout cela a été abordé en commission d'urbanisme. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Merci. Adopté à l'unanimité.

19 - Approbation de la modification du Plan local d'urbanisme de Nogent-sur-Marne

M. LE PRÉSIDENT

J'enchaînerai sur une série de modifications du PLU de Nogent. Le rapport qui vous a été proposé vous permet de voir que ce sont des modifications basées sur une expérience après une année de fonctionnement. Il y a un certain nombre de calages, de modifications et des règlements de zone qui sont un peu modifiés. Mais tout cela relevait de la modification et non pas de la révision. Je ne vais pas vous imposer le détail de ces opérations. Je vais vous demander si vous avez des questions, des abstentions, des votes contre. Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

20 - Approbation de la poursuite de l'instruction de la révision du règlement local de publicité de Bry-sur-Marne par le territoire ParisEstMarne&Bois

M. SPILBAUER

Une procédure qui ressemble fortement à une révision du PLU. Maintenant, en ce qui concerne ce règlement local de publicité, la charge du territoire qui, dans cette délibération, propose d'approuver le maintien de la structure technique du dossier de révision du règlement local de publicité par les services de la ville.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de question particulière, pas d'abstention, pas de vote contre ? Merci.

21 - Pré-contrat d'intérêt national (CIN) sur le secteur de « Bercy Charenton » - Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué

M. GICQUEL

Bonsoir à tous et à toutes. Quelques mots sur ce contrat. Charenton, comme d'autres territoires, a été identifiée le 15 octobre 2015 dans le cadre de ce nouveau dispositif qui, en écho à mon collègue maire de Champigny, est un dispositif partenarial entre l'État et la collectivité territoriale. On parle ici du grand projet d'aménagement de Bercy sur le territoire de Charenton, un projet qui a été initié il y a près d'une dizaine d'années. Le sujet a connu plusieurs étapes. Il a surtout ces dernières années connu une étape d'attente par rapport aux exigences de l'État en matière de production de logements.

C'est effectivement à la faveur du contrat d'intérêt national qu'aujourd'hui, il est envisagé de pouvoir projeter ce vaste projet d'aménagement qui couvre une dizaine d'hectares aux portes de Paris sur la partie la plus occidentale de la ville à la jointure de l'autoroute A4, du boulevard des Maréchaux et du boulevard périphérique. C'est un périmètre contraint dans sa partie sud, sa partie ouest. Il l'est aussi dans sa partie nord puisque nous sommes à la jonction de la zone ferroviaire qui est une véritable fracture entre la partie nord et la partie sud de la collectivité.

C'est à mon sens, et pour l'ensemble du Conseil municipal qui s'est prononcé favorablement sur ce projet, une opportunité de pouvoir à nouveau réamorcer ce sujet dans la mesure où l'État semble montrer un volontarisme que l'on ne lui a pas toujours connu et, à travers ce volontarisme, la mobilisation que nous comprenons de la part des entreprises publiques type la SNCF avec laquelle il est de notoriété publique que la discussion est toujours délicate, longue et pas toujours aboutie. C'est pourquoi nous saisissons cette opportunité, dans un cadre de collaboration et de partenariat, de pouvoir nous projeter dans cette opération, et ce, pour éviter que quelques opérations ou quelques étapes embryonnaires d'aménagement puissent être lancées sans un contrôle de la collectivité. C'est au premier chef ce que je vois comme intérêt dans la démarche.

Au second plan, même si ce n'est pas une hiérarchie que j'établis là, c'est en effet la discussion que nous devons aussi avoir avec la ville de Paris dans la mesure où nous devons en toute priorité, c'est la condition sine qua non à mes yeux, assurer le franchissement entre nos territoires. Il ne peut y avoir d'opération d'aménagement côté Charenton sans avoir traité la question de la liaison en mode doux, en mode alternatif à la voiture entre cette partie ouest de la ville de Charenton et le futur quartier de Bercy côté Paris, c'est-à-dire toute cette zone que vous entrevoyez sans doute entre le site Terroir de France et la zone ferroviaire, les anciens entrepôts frigorifiques qui se trouvent côté parisien.

C'est donc sous couvert de l'ensemble de ces éléments, et avec l'ensemble des acteurs publics et la volonté du préfet, mais aussi les partenaires privés, il s'en trouve de nombreux sur ce périmètre, je citerai en tout premier lieu le centre commercial Bercy 2 pour lequel, à l'évidence, il faut pouvoir imaginer une reconversion du site. C'est un centre vieillissant qui traverse quelques difficultés, et c'est là aussi l'opportunité pour ces partenaires privés de procéder à une mutation dans les 10 à 15 ans qui viendront. Nous avons un périmètre d'entrepôts qui appartient à un partenaire privé qui occupe rien moins que 4,5 hectares et qui doit bien intervenir dans ce processus.

Et, par ailleurs, je citerai enfin comme acteur public les Hôpitaux de Paris qui occupent un périmètre non négligeable sur le territoire et qui aspirent d'autres lieux à procéder à la vente de leur patrimoine et à le valoriser au passage.

L'objectif de ce contrat est d'associer l'État et les partenaires publics dans une volonté d'opération mixte, de développement économique et de logement en veillant, naturellement, à la création des équipements publics qui répondront à la présence de nouvelles populations sur ce périmètre. Je le reformule : la liaison avec Paris est le point essentiel de ce contrat d'intérêt national à mes yeux avec la complémentarité que l'on pourrait envisager avec Paris. Si nous savons dialoguer, et je m'appuierai sur le territoire, sur la métropole pour que le dialogue avec Paris soit le plus fructueux possible... Il faut franchir à nouveau les barrières parfois artificielles qui existent. Je pense aux équipements publics à vocation d'enseignement et d'éducation. Là aussi, il existe un rectorat d'un côté, un rectorat de l'autre, il faut se parler et se projeter pour envisager peut-être des équipements communs.

C'est dans cet esprit que je vous propose de pouvoir vous prononcer favorablement sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT

Mes chers collègues, est-ce qu'il y a des questions à la suite de ces précisions apportées par le maire de Charenton ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Aucun. Très bien.

22 - Résiliation de la convention de constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation du marché de conception et réalisation des Halles de Nogent-sur-Marne, de l'aménagement urbain attenant et des parkings souterrains – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

M. LE PRÉSIDENT

Dans la ligne du premier rapport que je vous ai présenté tout à l'heure concernant le retour vers les deux communes de Nogent et du Perreux d'un certain nombre de compétences optionnelles de l'ancienne Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne, il y a un projet important, puisque nous avons les marchés alimentaires comme compétence optionnelle, qui est celui de la conception et réalisation des halles de Nogent.

Ces halles du centre-ville de Nogent-sur-Marne ne sont plus aux normes, dans le domaine sanitaire entre autres. Nous prenons des mesures en permanence pour pouvoir tenir cet établissement à niveau jusqu'au moment où nous allons mettre en œuvre un projet de reconstruction, de restructuration du centre-ville.

Pour ce faire, nous avons passé une convention de constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation du marché de conception et de réalisation des halles de Nogent, d'aménagement urbain attenant et les parkings souterrains. Pourquoi un groupement de commandes ? Pour répartir les compétences à la fois concernant tout ce qui relève de la voirie, des aménagements périphériques, et le marché lui-même, entre la ville et l'ancienne Communauté d'agglomération.

Il est proposé ici de m'autoriser à résilier cette convention pour permettre un retour du processus au sein de la ville de Nogent-sur-Marne puisque cette convention de constitution d'un groupement de commandes sera par votre vote annulée et associée au rapport précédent, les halles et les marchés alimentaires retomberont dans chacune de nos villes.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Aucun. Je vous remercie.

23 - Avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne par déclaration d'utilité publique – Zone d'aménagement concerté Marne Europe

M. BENISTI

Il s'agit, comme les villes de Bry et Champigny, d'adapter le PLU aux différentes modifications de territoire, et notamment l'arrivée du Grand Paris Express avec notamment la gare de Bry-Villiers-Champigny, la constitution d'une ZAC dénommée Marne Europe autour de cette gare du Grand Paris, dont l'aménageur et le maître d'ouvrage est Epamarne, qui était l'aménageur public. C'est une ZAC qui a été créée le 4 février 2016 et qui est située autour de cette gare. On prévoit dans cette ZAC la création d'un quartier urbain mixte comprenant des espaces publics généreux qui permettront d'établir des liens forts avec les territoires voisins, le territoire T9 d'un côté et de l'autre, le territoire T11.

Il participera également au développement de l'ensemble de notre territoire en matière de logement, de commerce, de service et de bureau, mais nous adopterons la règle inscrite au CDT que nous avons signé avec l'État, les communes de Bry et de Champigny, c'est-à-dire de prévoir environ 75 % d'implantation de développement économique, de bureaux et d'activités économiques qui vont générer des emplois. Epamarne, qui était parti sur un projet avec 3 000 emplois, nous présente aujourd'hui un projet avec 6 000 emplois sur l'ensemble de la zone. Il comprend des emprises relatives à la réalisation du transport collectif en site propre Altival, on est obligé d'adapter notre PLU à l'arrivée d'Altival.

Nous avons réalisé une procédure de déclaration, la ZAC fait actuellement l'objet de cette procédure avec les travaux d'aménagement de cette zone, les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet, le déclassement et la désaffectation des chemins ruraux et des voies communales situées sur l'ensemble du périmètre de ce projet et, évidemment, la compatibilité du PLU que nous avons adopté l'année dernière.

Cette mise en compatibilité du PLU consiste à faire évoluer le plan de zonage et le règlement de ce PLU et, également, supprimer une grande partie de l'emplacement réservé, ce que l'on appelle n° 7 au bénéfice du département pour le projet Altival.

L'enquête publique a eu lieu du lundi 14 mars au 15 avril dernier. Après enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, mais avec quatre recommandations dont deux peuvent avoir une traduction dans le PLU sur les hauteurs des constructions et la gestion des zones fluviales. Le règlement va être modifié tel que le rapporteur nous incite à le faire et le plan de zonage également pour suivre évidemment toutes les recommandations du commissaire enquêteur.

Conformément aux différents articles du Code de l'urbanisme, la ville a émis un avis favorable sur ce dossier lors du Conseil municipal du 20 juin dernier. Il est aujourd'hui proposé à notre territoire et aux conseillers du territoire de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce dossier de mise en compatibilité du PLU de Villiers avec les projets de la ZAC Marne Europe.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des souhaits de demande de précisions à la suite de cette présentation rapide, mais très précise ? Non. Je vais mettre aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre sur ce rapport ? Je vous remercie.

24 - Principe de subsidiarité et de respect du choix des communes dans la mise en œuvre de la compétence urbanisme au sein du territoire ParisEstMarne&Bois

M. BERRIOS

Merci, Monsieur le Président. Nous aurions pu passer ce rapport en début des rapports urbains, cela aurait peut-être évité le débat, mais finalement le débat est toujours utile.

Il s'agit simplement d'affirmer dans notre territoire un principe qui a été adopté au bureau et rappelé à chaque Conseil de territoire.

Le Conseil de territoire émet le principe que les problématiques d'urbanisme et d'aménagement soient traitées au plus près des réalités territoriales, et dans chacune des communes, en respectant le rythme de développement de chacune de ces communes, et qu'aucun choix ne peut être fait sans l'assentiment explicite des conseillers municipaux des dites communes. Ceci exposé, cela éclaire, je crois, l'ensemble des débats que nous pourrions avoir sur les différents PLU et autres documents d'urbanisme que nous aurons à traiter.

M. LE PRÉSIDENT

Tout cela étant dit, je suis certain qu'il n'y aura ni abstention ni vote contre vis-à-vis de ce type de précision. Nous prenons acte de ce principe. Pas d'autres questions, pas d'opposition ? Merci.

Développement économique

25 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire des marchés alimentaires de Nogent-sur-Marne pour l'année 2015

26 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire du marché alimentaire du Perreux-sur-Marne pour l'année 2015

M. LE PRÉSIDENT

Il y a deux rapports. On revient sur les rapports d'activité des délégataires puisque nous sommes encore dans le processus hérité de la Communauté d'agglomération. Il nous faut nous prononcer sur les rapports d'activité des marchés alimentaires de Nogent, rapport 25, et, avec le rapport 26, le même concernant le marché alimentaire du Perreux.

Pour le rapport 25, c'est un dont acte.

Le deuxième dont acte, c'est le rapport 26, concernant les marchés alimentaires du Perreux.

27 - Vœu du conseil du Territoire pour une politique concertée de lutte contre la pollution à l'échelle de la Métropole du Grand Paris sur deux axes : refonte du projet d'aménagement des berges de Seine et élaboration commune d'un plan d'amélioration de la qualité de l'air de Paris et sa proche banlieue

M. LE PRÉSIDENT

Ce vœu concerne la fameuse fermeture des berges de la Seine, notamment sur la voie Pompidou à Paris et s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons décidé dans un certain nombre de nos communes

Ce rapport devait arriver après la rencontre que nous devions avoir avec Madame la Maire de Paris le 7 juillet. À la suite d'événements dont nous n'étions pas responsables les uns et les autres, elle a proposé de le reporter à demain. Demain, nous aurons donc cette rencontre avec Madame la Maire de Paris pour échanger avec elle sur la reconquête des berges de Seine. En fait, c'est la volonté des Parisiens, et notamment de la municipalité parisienne, avec un acte II qui est celui de la rive droite, cette reconquête consiste à interdire la circulation sur la voie Georges Pompidou, parcourant le quai de la rive droite entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV, et ce, dès l'été 2016, sans attendre l'avis et le rapport de la commission d'enquête.

Nous nous sommes émus, vis-à-vis de cette décision unilatérale qui ne prend pas en compte l'opinion des villes riveraines de Paris et surtout, des conséquences de cette décision sur la pollution de l'air, puisque l'on parle de pollution de l'air sur les voies sur berge, mais la pollution de l'air peut être augmentée si l'on renvoie sur le quai haut toute la circulation qui passe sur les berges.

La période récente de crues a été un des meilleurs tests que l'on ait pu avoir dans cette aventure où nous avons découvert que la longueur des bouchons à l'Est était particulièrement importante

et qu'elle a paralysé en partie l'activité économique des villes riveraines, mais aussi sur Paris, où les conséquences n'ont pas été négligeables non plus.

Le vœu qui vous est proposé tient compte d'un certain nombre de remarques qui ont été faites dans les communes par le canal de vœux spécifiques. Ce qui est certain, c'est que nous voulons démontrer que nous sommes conscients de la nécessité de réduire les pollutions, c'est évident. C'est un combat que nous menons dans nos propres communes. Nous sommes conscients que tout cela doit être fait avec beaucoup de pragmatisme et surtout de solidarité puisque la pollution ne s'arrête pas aux limites du périphérique. Elle continue au-delà et, d'ailleurs, quand on regarde les cartes de pollution, on s'aperçoit que la zone rouge, c'est véritablement en matière de pollution le périphérique et, justement, en grande partie la voie sur berge qui sont les deux éléments les plus polluants du secteur.

L'autoroute A4, l'autoroute A86, sont d'ailleurs des éléments sur notre territoire particulièrement préoccupants.

Nous demandons par ce vœu des études complémentaires sur le projet d'aménagement tant en termes de développement économique que de déplacements urbains. Nous demandons que ces études soient conduites à l'échelle métropolitaine, puisque l'on est une métropole,

Le deuxième point, c'est qu'un avis nous soit émis de l'État, garant de l'intérêt général, et au vu du résultat de ces études.

En attendant, troisième point, cet avis de l'État, que la décision de fermeture de la voie sur berge, rive droite, soit différée.

Le Conseil du territoire, à l'instar des villes du Val-de-Marne, du Conseil départemental et même du Conseil métropolitain du Grand Paris, mais aussi tout récemment de la Région qui ont pris position sur ce sujet, se mobilisent pour que l'aménagement des berges ne se fasse pas au détriment de la banlieue immédiate.

Voilà les grandes lignes de ce vœu. Il est proposé, vous l'avez sous les yeux, je ne vais pas vous le relire. Un certain nombre de nos collègues vont sûrement intervenir sur ce sujet, d'autant qu'il est particulièrement opportun que nous ayons une position claire ce soir dans la mesure où la plupart d'entre nous, nous nous rendrons demain à 9 heures, je crois, à cette rencontre pour essayer de rappeler que nous sommes tous égaux devant la pollution et qu'actuellement, nous sommes moins égaux sur les bouchons et sur l'interdiction de traverser ce grand échangeur particulièrement préoccupant que connaît très bien le maire de Charenton, c'est l'échangeur de Charenton et de Bercy qui est un modèle en matière de fabrication de bouchons et de clivages entre Paris et sa propre banlieue. C'est très préoccupant.

Je passe la parole à qui souhaite la prendre sur ce sujet.

M. PIO

Une remarque rapide puisque j'ai d'autres collègues qui vont intervenir par la suite. Ce serait sur le point n° 3, sur les demandes, «demander la réalisation d'études complémentaires indépendantes tenant compte des impacts sur la circulation, la pollution de l'eau et de l'air sur l'ensemble du territoire concerné». J'aurais souhaité s'il était possible de rajouter les ondes électromagnétiques dans les sujets de préoccupation. Il y a des capteurs qui sont en train d'être mis pour contrôler un certain nombre de choses, ce qui induit la prolifération d'antennes-relais qui peut avoir un impact sur les populations.

C'était aussi un point à prendre en compte dans le cadre de la réalisation de ces études complémentaires et, plus largement, j'en profite aussi pour annoncer que nous souhaiterions que dans le cadre des commissions notamment environnementales, qu'il y ait une réflexion de fond sur l'installation des compteurs intelligents Linky. C'est quelque chose dont on a parlé sur la ville de Fontenay, que je souhaiterais aborder dans le cadre du territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Concernant la commission, lors de son installation, j'avais annoncé qu'il fallait qu'elle se saisisse de ce sujet pour qu'elle puisse avancer dans la rédaction d'un vœu, mais aussi dans le PCET qui va être un des éléments. Il y a deux solutions. Est-ce que l'on attend que la métropole sorte le sien pour que nous commençons à y travailler ? Je pense que non. Nous avons largement de quoi nous abreuver de travail sur un tel sujet, parce que notre collègue parlait des ondes électromagnétiques, on n'a pas parlé par exemple des nuisances sonores.

Il y a d'autres nuisances. Il est évident que nous pourrions les mentionner. Il se trouve que l'on ne les a pas mentionnées parce que l'on était un peu attachés au vrai sujet qui nous était proposé, c'est-à-dire les voies sur berge, mais pourquoi ne pas aussi appeler l'attention sur d'autres types de pollutions et de nuisances, ensuite ?

M. RISPAL

Concernant la rédaction du vœu, je pense que le premier considérant, la première ligne du vœu, semble caduque puisque l'enquête publique est clôturée.

M. LE PRÉSIDENT

Le temps d'envoyer, tu as totalement raison. On ne va pas le changer, mais le 8 juin, c'est passé, c'est clair.

M. RISPAL

Suspendre une enquête publique qui est clôturée, c'est compliqué. Concernant la qualité de l'air, vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président, c'est notre préoccupation commune quelle que soit notre sensibilité politique. Ce vœu semble relativement fermé, il se braque contre le projet qui a manqué de concertation côté Paris, mais il ne fait pas de propositions en matière de lutte contre la pollution de l'air. On pourrait renvoyer cela en commission mobilité pour en discuter, mais je crois savoir que sur notre territoire, nous avons des propositions concrètes qui existent, qui ont fait l'objet d'études pour réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air. Je pense notamment à la reconquête de l'autoroute A4, mais aussi à la limitation de la vitesse sur l'autoroute A86.

On pourrait réaffirmer, et vous l'avez fait très récemment dans Le Parisien, notre soutien à faire sauter le bouchon du pont de Nogent. Être aussi force de proposition, montrer que la qualité de l'air, on n'est pas contre, on a des contre-propositions à ce type de projet et, par ailleurs, j'aurais aimé avoir des précisions sur le quatrième considérant. Il est évoqué un plan de déploiement de transport en Île-de-France, c'est assez vague, j'aurais aimé avoir des précisions là-dessus, car à ma connaissance, les choses sont assez limitées.

M^{me} CAPORAL

Je partage votre inquiétude quant aux déplacements, mais lorsque l'on voit que l'on interdit aux enfants de courir dans les cours de récréation ou dans les stades en période de pollution, que la France est passible de sanctions européennes, il me semble qu'il faut prendre vraiment des mesures d'urgence.

Et puis, il me semble légitime que les Parisiens veuillent se réapproprier les voies sur berge et protéger la santé de leurs enfants et je terminerai sur une note optimiste. Nous avons l'arrivée des bus hybrides, en particulier sur la ligne 116. Nous avons également des chauffeurs qui ont une formation pour éviter les dépenses de carburant et donc de pollution sur les lignes 317, 112, 114.

M. LE PRÉSIDENT

114, je l'ai vu.

M^{me} CAPORAL

C'est un très grand bénéfice pour tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT

Ça fait longtemps que l'on se bat là-dessus.

M^{me} CAPORAL

C'est arrivé.

M. BERRIOS

Un mot très rapide. Le registre du commissaire enquêteur est clos. De ce point de vue là, vous avez raison, mais, en revanche, l'enquête publique n'est pas close. Il faut encore que les enquêteurs rendent un rapport. On peut encore suspendre l'ensemble de la procédure, en revanche, ce que l'on ne peut plus faire, c'est de pouvoir contribuer officiellement à l'enquête publique.

Ce point-là m'amène à une réflexion, c'est que le rendez-vous de demain avec la maire de Paris, postérieur à la possibilité pour les communes et le territoire de rendre un avis, me paraît au mieux une tromperie, au pire la marque d'un cynisme rare. Une duperie, le faire avant le 8 juillet, aujourd'hui, c'est trop tard et, du coup, il est fort probable que je ne me rende pas à une convocation de la maire de Paris pour m'expliquer qu'elle va fermer les berges sans autre mode de concertation.

Sur la santé des enfants, je partage parfaitement votre avis. Les Parisiens ont le droit de s'inquiéter de la santé de leurs enfants. Je pense que nous avons le droit de nous inquiéter de la santé des nôtres. C'est ce que nous avons rappelé les uns et les autres lors du Conseil métropolitain. Soit on considère qu'il y a un fait métropolitain avec une Métropole du Grand Paris, et le territoire dans lequel nous siégeons tous, alors la concertation d'ensemble doit avoir lieu entre les uns et les autres, soit on considère que la Métropole du Grand Paris n'existe pas, qu'il n'y a pas de fait métropolitain et chacun continue à prendre ses décisions dans son coin. À ce moment-là, il n'y aura jamais de lutte cohérente contre la pollution aux particules fines, mais également de l'air et aux ondes électromagnétiques, Monsieur, vous avez parfaitement raison.

Le sujet qui est posé, c'est celui de notre capacité à travailler ensemble. Et ce n'est pas pour faire le procès de la ville de Paris, mais Paris n'a pas pris acte que nous étions désormais dans une métropole.

Il y a un élément que j'aurais aimé, Monsieur le Président, intégrer au vœu, c'est le principe d'étendre le périmètre de l'enquête publique à l'ensemble des communes du territoire métropolitain, les 131 communes, à la MGP, aux 12 territoires constitués dans la MGP, aux Conseils départementaux concernés, à la région Île-de-France. Monsieur, vous aviez un sourire un peu ironique sur le déploiement des transports d'Île-de-France. C'est un vrai sujet. C'est un sujet complet, il faut que la région se prononce également. Il n'y aura pas de solution à une reconquête des berges s'il n'y a pas de solution en matière de transport. Je pense que la région doit être interrogée. J'aimerais que l'on puisse intégrer cela dans notre vœu. De mon point de vue, ce vœu est très bien venu.

M. LAFON

Je me réjouis que le territoire se saisisse de cette question et le fasse sous forme de vœu, j'espère le plus consensuel possible, pour que chacun puisse s'y retrouver. Je note que dans la rédaction du vœu, on ne demande pas d'arrêter le projet, mais on demande de le surseoir, notamment pour bien intégrer les conséquences sur les villes et les territoires voisins. Cela me paraît une démarche

en soi positive. Vous demandiez que notre vœu ne soit pas qu'une fermeture définitive d'un projet, en l'occurrence, on ne demande pas l'arrêt définitif, on demande de surseoir et de bien mesurer l'impact sur l'ensemble des territoires voisins.

Dans ces conditions, je trouve que la formulation est tout à fait acceptable. En tout cas, personnellement, je le voterai. Je suis satisfait que le territoire se saisisse de cette question et j'en profite pour regretter qu'il y ait eu il y a quelques jours dans une des mairies du territoire une rencontre entre quelques maires et les enquêteurs et que toutes les villes n'aient pas été associées à cette rencontre. Je pense que quand on est dans une logique territoriale, on associe l'ensemble des collectivités sur ce type de démarche. C'est fait ce soir, ça n'a pas été fait forcément ces derniers jours, tant mieux que nous corrigions ainsi cette erreur.

M. LE PRÉSIDENT

Mon cher Laurent, je suis d'accord avec toi puisque cette remarque, je la faisais à certains de mes collègues en disant qu'il fallait dépasser l'instinct grégaire et faire en sorte que ce soit une démarche collective. La réponse qui m'a été donnée, c'est que ce vœu allait réparer tout cela au travers d'une décision de l'ensemble de notre territoire.

M. BENISTI

Laurent a un petit peu dit ce que je voulais dire. Le vrai problème, c'est que l'on ait été exclus littéralement de l'enquête publique, ce qui est inacceptable. Quand nous faisons des enquêtes publiques sur notre PLU, on questionne toutes les villes autour. Pourquoi la ville de Paris ne s'est-elle pas intéressée dans son enquête à questionner les villes avoisinantes et l'ensemble des territoires. C'est ça qu'il faut véritablement condamner à mon avis.

Ensuite, la véritable demande, c'est qu'il y ait une réflexion de fond, d'ensemble, du territoire et, également, je dirais de l'ensemble de la région sur ce problème de la pollution. C'est ce qu'ont fait des métropoles très importantes telles qu'Oslo. Oslo a mené une réflexion avec toute la région autour d'Oslo et ils ont pris une décision qui a réglé le problème de la pollution, puisqu'elle a réduit de moitié les véhicules avec une disposition qui consiste à dire qu'il faut au moins, entre 6 heures et 9 heures 30 et entre 17 heures et 20 heures, deux personnes dans les véhicules.

Avec une telle mesure, vous réduisez de moitié les véhicules sur l'ensemble du territoire. Mais ça vaut le coup d'avoir une réflexion d'ensemble. Ça ne nous étonne pas véritablement de la ville de Paris qui agit de la sorte lorsqu'elle a notamment des propriétés de bail à l'extérieur de la ville, qui ne s'occupe absolument pas de ce qui se passe extra-muros. La maire de Paris l'a dit dans un discours qui avait outré l'ensemble des Elus présents, en disant qu'elle avait déjà assez à s'occuper de l'intra-muros pour pouvoir s'occuper de l'extra-muros. C'est une réflexion qui est véritablement aberrante.

Il faut vraiment agir là-dessus, sur le fait que l'on ait été totalement exclus de l'enquête publique aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT

Ce que je vérifiais, c'est que dans le cadre de la préparation de cette décision, la ville de Paris ait saisi la Haute autorité environnementale qui a sorti un rapport très précis, très complet sur le dispositif. Et ce que nous venons de dire entre nous, l'autorité environnementale le fait remarquer : le périmètre réduit, une appréciation partielle des conséquences. Je veux dire que tous ces éléments dont on vient parler étaient contenus dans ce rapport.

Ce qui est surprenant, c'est que la ville de Paris ait fait fi de ces dispositions en avançant dans le processus sans tenir compte même de ces recommandations. À mon avis, on ne peut pas faire autrement que d'avancer comme on vient de le dire les uns et les autres. Ce que je vous propose, c'est d'intégrer dans ce vœu un certain nombre de vos remarques, notamment ce que certains

d'entre vous disaient il y a quelques instants concernant les ondes électromagnétiques, on va ajouter tout cela.

Ce que je vous propose pour que l'on soit à l'aise, c'est de le mettre dans les considérants, par exemple il y a « le caractère unilatéral des décisions de la ville de Paris... sur les territoires limitrophes, difficultés de circulation, augmentation de la pollution de l'air, augmentation des nuisances sonores, transports en commun surchargés ». On pourrait ajouter tout ce qui a été dit tout à l'heure dans ces considérants. Il est évident que ce n'est pas simplement vis-à-vis des véhicules qui vont changer de voirie que nous nous positionnons, c'est beaucoup plus large que ça.

M. GAUTRAIS

Je profite du vœu pour que l'on aille plus loin dans le travail qui est entamé dans la commission, puisque ce vœu pose la question de la pollution, mais plus globalement de la question des transports et est posée pour notre territoire la question importante du rééquilibrage est/ouest et des enjeux d'infrastructure en termes de transport sur notre territoire et cela touche tout notre territoire même s'il y a des infrastructures prévues sur certaines villes. Il y a des choix qui vont être faits ou qui ont été faits qui remettent en cause un certain nombre de financements.

J'aimerais bien que, dans le cadre des commissions qui sont mises en place sur la question des transports et dans la continuité de ce vœu, on se pose la question de la place du territoire, en appui des communes, sur cette question-là.

C'est le sens de mon intervention puisque l'on voit bien que, là encore, il y a peut-être des enjeux qui dépassent les courants politiques mais qui sont pris dans d'autres institutions, que ce soit la ville de Paris, la région ou le STIF, et pour lesquels on a besoin de porter haut et fort la parole de nos habitants. En ce qui concerne Fontenay-sous-Bois par exemple, si la ligne 15 Est se fera, semble-t-il, encore faut-il que l'on soit vigilants pour le raccordement. Je pense aussi à la ligne 1 qui peut aider l'ensemble du réseau, puisqu'elle devrait venir soulager la ligne A, mais que celle-ci aujourd'hui n'est pas financée.

Cela me semble fondamental si l'on parle pollution, si la question des voies sur berge comme cela a été dit tout à l'heure, le projet porté par la ville de Paris, semble intéressant, la concertation de l'ensemble, et je rejoins la question posée sur le rôle de nos institutions là-dedans, je pense que la place du territoire doit venir en appui à nos communes et dans l'intérêt de nos populations.

M. LE PRÉSIDENT

Très juste. J'en faisais état tout à l'heure, j'ai reçu comme certains d'entre vous, une copie de la lettre qu'a adressée la Présidente de la région Île-de-France le 7 juillet au Président de la commission d'enquête publique et elle concluait sur un sujet que tu viens d'aborder. Elle disait, « en l'état actuel et compte tenu des insuffisances des informations et de la concertation, la région ne peut que rendre un avis défavorable sur la fermeture de ces berges, décision précipitée dont nul ne peut mesurer à ce jour les conséquences exactes ».

Pour revenir à la déclaration de Jean-Philippe à l'instant, « informations complètes et concertations approfondies sont indispensables pour déterminer les éventuelles mesures compensatoires » et l'on arrive : « création de parkings relais aux portes de la capitale, développement de transports alternatifs auxquels la mairie de Paris, à l'initiative de cette décision, devrait s'associer au titre des solidarités territoriales. » Pourquoi ? Parce qu'à côté de cela, il y a autre chose qui est passé un petit peu inaperçu, c'est la restriction de circulation à partir de juillet de ce mois-ci pour les véhicules qui datent d'avant 1997. Et quand on dit véhicule, c'est tous les véhicules. À ce niveau-là, l'enquête qui avait été faite il y a quelques mois démontrait que la plupart des véhicules concernés, c'était des véhicules pour les petites et moyennes entreprises. Ce sont des artisans qui étaient concernés.

Il m'a été dit quand j'ai réagi auprès de la maire de Paris sur ces sujets-là qu'un fonds serait ouvert pour pouvoir leur permettre de s'adapter, si tant est que cela soit possible... Je trouve que l'on se précipite vraiment sur ce sujet. Ce ne sont pas des effets d'annonce qu'il faut rechercher, c'est une solidarité, comme on le disait tout à l'heure, sur tous ces sujets. Il faut vraiment que Paris prenne conscience que nous sommes dans une métropole, que Madame la Maire de Paris est première Vice-Présidente du bureau de la métropole et que le minimum, c'est que l'on donne tous l'exemple d'une volonté d'avancer ensemble sur les processus, c'est un peu comme le nuage de Tchernobyl qui se serait arrêté aux frontières de tel ou tel pays.

Ce que je vous propose, c'est de reprendre, si vous m'en laissez la possibilité, les remarques que vous avez faites, y compris celle de Sylvain BERRIOS, Jean-Philippe GAUTRAIS, et d'un certain nombre d'entre vous, on les ajoute et à partir de là, nous l'adressons à qui de droit, à savoir que même si l'enquête est terminée, nous les adressons au commissaire enquêteur et peut-être au préfet de région, préfet de police, etc., comme nous l'avons fait avec les vœux de nos communes.

A ce stade, il n'y a pas d'autres interventions, demandes de précisions ? Est-ce que je peux le mettre aux voix ? De temps en temps, on va arrêter de faire voter ceux qui s'abstiennent et ceux qui votent contre.

Qui accepte par conséquent ce vœu pour que nous puissions le diffuser ? Tous les conseillers sauf 3 abstentions et 1 vote contre.

Questions diverses

M. COCQ

Vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, lors de notre séance du mois de mars, si je ne m'abuse, à revenir devant ce Conseil avant le 1^{er} juillet pour discuter de la question des indemnités des élus, nous avons effectué à l'époque un vote de principe. Vous en aviez pris l'engagement en séance. Nous sommes donc à la séance du 11 juillet, ça n'a pas encore été le cas. Je souhaitais savoir quand cette question sera abordée.

M. LE PRÉSIDENT

Vous n'avez pas bien suivi le déroulement, puisqu'a été voté avec deux abstentions, je crois, une délibération que je vous ai proposée par la suite qui permettait de ne pas changer la première délibération, c'est-à-dire qu'elle maintenait les indemnités du Président, des Vice-présidents, des conseillers du territoire et, concernant les conseillers du territoire, le montant à l'époque qui avait été fixé à une centaine d'euros... Et en même temps, on créait une allocation destinée aux conseillers hors Vice-présidents et Président qui sera fonction d'un émargement dans toutes les réunions que nous tenons, que ce soient les réunions de commission, etc. Ça, ça a été voté et par conséquent, c'est ce dispositif qui est mis en œuvre à la fin de ce mois.

M. COCQ

Vous voulez dire, excusez-moi, Monsieur le Président, que ce qui figure au procès-verbal de la séance que je viens d'évoquer, les mots qui sont les vôtres, à savoir, « dans l'esprit de notre débat de tout à l'heure, il y avait le souhait de répartir autrement, de faire en sorte qu'avec la même enveloppe, on répartisse autrement entre Président, Vice-Présidents et conseillers du territoire, c'est ce dont on parlera le 1^{er} juillet, on en reparlera, parce que de toute façon, compte tenu du débat que nous venons d'avoir, il est hors de question de se contenter de la délibération d'aujourd'hui pour le mettre en œuvre le 1^{er} juillet 2016 ».

Je rajoute, Monsieur le Président, que j'étais intervenu sur le sujet de cette allocation de 50 euros en disant qu'elle me posait un problème sur le fond, car c'est une allocation de présence sous la

forme de jeton, vous venez de confirmer à l'instant que c'est une allocation complémentaire à l'indemnité. Vous vous étiez engagé à ce que cette question soit reposée au Conseil de territoire, à la date énoncée, cela n'est toujours pas le cas. Si vous dites le contraire, ce qui est le cas aujourd'hui, il faudra que vous assumiez cette position.

M. LE PRÉSIDENT

Je crois avoir démontré plus d'une fois que j'assumais mes positions.

On ne va pas commencer à tourner en rond pour ce genre de sujet, parce que je vais vous donner un exemple : ce type de dispositif existe dans beaucoup de syndicats et jusqu'à preuve du contraire, il fonctionne très bien.

Il y a 90 conseillers, il y a 12 Vice-Présidents. Quand on regarde les possibilités que nous avons dans l'enveloppe générale affectée à cela, on s'aperçoit que, moyennant ne pas respecter un autre engagement qui a été pris y compris par le bureau pour aligner les indemnités des Vice-Présidents sur celles des conseillers de la métropole, pour que le choix soit sain et clair pour ceux qui siègent à la fois à la métropole et ici, et bien, si je touchais à l'indemnité qui est proposée pour les conseillers du territoire dans le cadre de cette enveloppe, on redescendrait quasiment à la moitié des indemnités des Vice-Présidents de ce territoire.

La proposition que j'ai faite est claire, elle a été votée avec les abstentions. Je me rappelle qui s'est abstenu à l'époque, il n'y a eu aucune remarque particulière, j'avais dit clairement que le fonctionnement, en ce qui concerne les conseillers qui siègent dans les commissions, se fera à l'épargement. Il suffit d'avoir émarginé une fois dans une commission pour toucher cette allocation. C'est ce que je fais dans le syndicat que je préside et, a priori, personne ne s'en plaint, cher monsieur.

Maintenant, je voudrais vous dire une chose. Ce sujet-là, vous m'excusez, a pris beaucoup trop de place dans nos débats. Ce débat-là, moi, je pouvais vous proposer une seule chose au départ, c'est d'appliquer strictement la règle. Et à ce moment-là, on n'avait plus de débat. Des collègues ont fait des propositions, on a essayé de trouver une solution pour que tout le monde soit concerné par ce défraiement. C'est la solution que j'ai considéré devoir vous proposer. S'il y avait dans l'avenir une autre proposition compatible avec les finances du territoire, nous serions prêts à l'envisager.

Aujourd'hui, cette disposition a été mise en œuvre au 1^{er} juillet, elle sera effective à la fin de ce mois et, en septembre, si vous voulez, pour se détendre, on reprendra aussi le même débat à la fin de chaque séance. Ce sera un amusement sympathique. Mais je pense qu'arrivé à un moment, il faut savoir conclure et la conclusion, c'est ce que je viens de dire.

M. LACHELACHE

Pour bien comprendre, les 50 euros de frais de transport, c'est comme ça qu'ils ont été appelés...

M. LE PRÉSIDENT

On appelle ça une allocation.

M. LACHELACHE

C'est pour bien comprendre, ce n'est pas pour polémiquer. Si l'on est présent au Conseil de territoire et que l'on est absent à la commission à laquelle on appartient, cette allocation sera divisée par deux ?

M. LE PRÉSIDENT

Non, surtout pas ce genre de choses. Dès l'instant où vous assistez à une séance, que ce soit en commission ou au Conseil, vous avez l'allocation. C'est ce que l'on fait partout dans les syndicats qui ont mis en place une allocation.

M^{me} LE BIDEAU

Une autre question concernant l'agenda. Vous nous avez envoyé des dates pour le premier trimestre de la rentrée et il se trouve qu'au mois de décembre, le Conseil de territoire va tomber en même temps que le Conseil départemental. Je pense qu'il va falloir peut-être modifier une date.

M. LE PRÉSIDENT

Je te remercie et je vais te faire une confidence, il faut que l'on reprenne ce calendrier pour tenir compte des travaux de la CLECT, ne serait-ce aussi pour le pacte financier. Il va y avoir une accélération en septembre et là, il faut que l'on revoie l'ensemble du dispositif. De toutes façons, il faudra que l'on remodifie tout le calendrier, parce que septembre et octobre vont être très importants, ne serait-ce que pour le FCCT qui se profile. Nous avons des rendez-vous obligatoires au plan financier en octobre et, par conséquent, on va voir si l'on peut alléger la fin de l'année, mais peut-être appuyer plus fort sur septembre et octobre.

Je crois que le temps est venu de voir s'il pleut dehors, mais je vous garantis qu'il pleuvait tout à l'heure. Si nous ne nous revoyons pas avant septembre, je vous souhaite de passer un bel été.

La séance est levée à 20 heures 08.